

Largo réalise un financement d'1 M€ pour accompagner sa croissance marquée par un niveau d'activité historique au premier trimestre 2026

- **Augmentation de capital par placement privé d'1 M€ auprès de fonds gérés par Vatel Capital**

Sainte-Luce-sur-Loire – 9 avril 2026 – 20h00 CEST : Largo (FR0013308582 – ALLGO), acteur industriel français éco-responsable et expert du reconditionnement de produits high-tech, annonce le renforcement de ses ressources financières via la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant d'un million d'euros.

Objectif de l'opération

Cette opération intervient dans un contexte de forte dynamique commerciale, marqué par un niveau d'activité record au premier trimestre 2026.

Ce financement vise à doter la Société de moyens financiers supplémentaires afin d'accompagner la montée en puissance de son développement.

Les fonds levés permettront notamment de :

- **Sécuriser les approvisionnements, accompagner le développement du portefeuille clients existants et des nouveaux partenaires ;**
- **Poursuivre l'optimisation du pilotage industriel et l'amélioration des indicateurs financiers, dans la continuité de la performance enregistrée au second semestre 2025.**

Christophe Brunot et Frédéric Gandon, Co-fondateurs de Largo, déclarent : « *Largo a enregistré une croissance historique au premier trimestre 2026. Les fonds levés lors de cette opération nous permettent d'accompagner l'accélération de notre activité et de soutenir ainsi nos ambitions pour l'ensemble de l'exercice 2026.*

Ce financement nous donne les moyens de renforcer nos capacités d'approvisionnement, de soutenir notre développement commercial, d'accompagner le développement de futurs partenariats et de poursuivre l'amélioration de notre performance financière, dans la continuité du second semestre 2025.

Nous remercions Vatel Capital pour leur confiance renouvelée, qui nous permet d'aborder cette nouvelle phase de croissance avec sérénité, détermination et ambition. »

Principales modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital s'élève à un montant total de 998 109,64 €, prime d'émission incluse. Elle a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 824 884 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), par placement privé, au profit de fonds gérés par Vatel Capital.

Les actions nouvelles, représentant environ 19,4% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la levée de fonds et 16,2% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la levée de fonds, seront émises par décisions du Président-Directeur général, en vertu de la délégation de compétence conférée le 12 juin 2025 par l'Assemblée Générale des actionnaires et par décisions du Conseil d'Administration de la Société du 9 avril 2026. Cette émission a été réalisée sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'Assemblée Générale.

Le prix de souscription par action dans le cadre de l'augmentation de capital a été fixé à un montant de 1,21€ par le Conseil d'administration du 9 avril 2026.

Ce prix de souscription fait ressortir une décote de 24,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Largo sur le marché Euronext Growth® Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives précédant la réunion du conseil d'administration ayant décidé la présente opération (i.e. du 1^{er} au 9 avril 2026) et une décote de 30,5% par rapport au cours de clôture de l'action Largo le 9 avril 2026 (soit 1,740 €).

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris interviendront le 13 avril 2026. Dès leur émission, les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes de Largo. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0013308582 – mnémonique : ALLGO.

En application des articles 1.4 et 3.2 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, des articles L.411-2 et L.411-2-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'AMF, l'augmentation de capital n'a pas donné et ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Incidence sur la quote-part de capital détenue

Sur la base du capital social existant de la Société, qui s'élève à 84 830,86 €, divisé en 4 241 543 actions de 0,02 € de valeur nominale, la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement de l'augmentation de capital est la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant réalisation de l'augmentation de capital	1,00%	0,96%
Après augmentation de capital	0,84%	0,81%

Incidence sur la quote-part de capitaux propres consolidés par action

La quote-part des capitaux propres consolidés par action, calculée sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, s'établirait comme suit :

Quote-Part des capitaux propres consolidés (montant des capitaux propres consolidés au 31/12/2025 : (434) K€).

	Capitaux propres consolidés par action	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant réalisation des opérations	(0,102) €	(0,098) €
Après augmentation de capital	0,111 €	0,107€

Partenaires de l'opération

Allegra Finance, intervient en tant que Listing Sponsor et Conseil de Largo, XLR Avocat en tant que Conseil juridique et NewCap en tant que Conseil en communication financière sur cette opération.

Facteurs de risque

Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le dernier rapport annuel disponible sur le site de la Société (<https://www.largo-finance.com/fr/>)

Prochaine communication financière : chiffre d'affaires du premier trimestre 2026, jeudi 23 avril 2026

¹ Dilution incluant les 194 000 AGA attribuées et encore en cours de période d'acquisition, mais excluant les 1 993 306 actions liées à la conversion potentielle des obligations convertibles OC1 et OC2 émises respectivement en juin 2024 et juin 2025, étant précisé que le prix de conversion de ces obligations est actuellement supérieur au cours de bourse.

À propos de LARGO

Créé en 2016, Largo est un Groupe fondamentalement engagé dans l'économie circulaire. Avec 76 collaborateurs basés à Nantes, Largo reconditionne des Smartphones, des tablettes ou des ordinateurs portables. Positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du sourcing au reconditionnement jusqu'à la distribution, Largo ambitionne d'être l'acteur industriel de référence du reconditionnement production perfectionné qui lui permet d'optimiser ses process et la qualité de ses produits. Entièrement internalisé en France, le site de reconditionnement offre une maîtrise de chaque étape clé : réception, tests, réparation, contrôle qualité et SAV. Depuis sa création, Largo a déjà reconditionné plus de 700 000 Smartphones et réalisé un chiffre d'affaires de 32,4 M€ en 2025.

Pour plus d'informations : www.largo.fr

**Contacts****Largo**

Direction Financière
finances@largo.fr

NewCap

Relations investisseurs
Thomas Grojean/Alban Dufumier
largo@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Relations Médias Finance
Nicolas Merigeau
largo@newcap.eu
01 44 71 94 98